

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

CL,NL,TL,RM / LW,PR,CE,JCL

P.V. J 34 P.V. FAIN 16 P.V. AVDR 14 P.V. ECEAT 27

#### Commission de la Justice

## Commission de la Famille et de l'Intégration

# Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

# Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

#### Procès-verbal de la réunion du 14 juin 2021 (après-midi)

#### Ordre du jour :

HEARING - Parlement des Jeunes et Chambre des Députés

- Résolution sur l'impact de l'agriculture intensive sur l'environnement et la santé humaine (14h00-14h45) Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement durable et Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire
- Résolution sur la non-binarité (15h00-15h45) Commission de la Famille et de l'Intégrité et Commission de la Justice

\*

### Présents :

Mme Stéphanie Empain, Mme Carole Hartmann, M. Charles Margue, membres de la Commission de la Justice

M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Chantal Gary, M. Max Hahn, Mme Carole Hartmann, M. Charles Margue, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, Mme Myriam Cecchetti, Mme Stéphanie Empain, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn,

Mme Martine Hansen, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

M. Laurent Scheeck, Secrétaire général de la Chambre des Députés

Mme Sam Tanson, Ministre de la Justice

Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Hugo Da Costa, Président du Parlement des Jeunes

Mme Emma Kadonou, Vice-Présidente du Parlement des Jeunes

Mme Iness Chakir, Secrétaire générale du Parlement des Jeunes

M. Charel Bollig, M. Till Winzen, mebres du Bureau exécutif du Parlement des Jeunes

Mme Esther Ehlen, Mme Stéhpanie Wies, chargées de mission du Parlement des Jeunes

Mme Clarisse Cahen-Sinner, Mme Alissa Dörr, Mme Ella Entringer, Mme Sara Gabrielli, Mme Aiona Gambucci, M. Thomas Heinrichs, M. Anass Jandoubi, Mme Halina Laidebeur, Mme Loulou Nilles, M. Tom Reinert, Mme Jana Susic, Mme Mariolina Villem, Mme Imane Zouhir, membres du Parlement des Jeunes

Mme Isabelle Barra, M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

#### Excusés:

Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, Mme Cécile Hemmen, M. Pim Knaff, Mme Octavie Modert, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, Mme Viviane Reding, M. Gilles Roth, membres de la Commission de la Justice

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Paul Galles, M. Fred Keup, M. Georges Mischo, M. Jean-Paul Schaaf, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. François Benoy, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Marc Goergen, M. Claude Haagen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, Mme Octavie Modert, membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Carlo Back, M. François Benoy, M. Félix Eischen, M. Paul Galles, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fred Keup, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

\*

<u>Présidence</u>: Mme Tess Burton, Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

\*

#### **HEARING - Parlement des Jeunes et Chambre des Députés**

- Résolution sur l'impact de l'agriculture intensive sur l'environnement et la santé humaine (14h00-14h45) Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement durable et Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire
- Résolution sur la non-binarité (15h00-15h45) Commission de la Famille et de l'Intégrité et Commission de la Justice
- Résolution sur l'impact de l'agriculture intensive sur l'environnement et la santé humaine (14h00-14h45) Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement durable et Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

#### Présentation de la résolution

La résolution, jointe en annexe du présent projet de procès-verbal, est présentée par <u>Madame Aiona Gambucci</u> et <u>Madame Mariolina Villem</u>, membres de la Commission « Environnement » du Parlement des Jeunes.

### Echange de vues

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement durable constate que les sujets évoqués dans la résolution relèvent des compétences de plusieurs ministères. Cependant, le programme du gouvernement répond à une grande partie des questions soulevées par la résolution.

Monsieur le Ministre rappelle que l'agriculture luxembourgeoise se caractérise par des exploitations extensives et n'est guère comparable avec l'agriculture intensive qu'on trouve dans d'autres pays. De même, le Luxembourg se trouve en phase de transition vers des systèmes agricoles qui seront encore plus durable. Ce processus s'intègre dans la nouvelle réforme de la politique agricole de l'Union européenne dont font partie les stratégies européennes « farm to fork » et « Green Deal », la nouvelle politique agricole commune (PAC), ainsi que le nouveau plan stratégique national (PSN) visant l'agriculture.

L'orateur informe que dans le futur des « eco-skills », des critères écologiques, seront utilisés pour trancher en partie des subsides dont un agriculteur peut profiter. De même, le programme « Pan Bio 2025 » vise l'exploitation biologique d'au moins 20% des surfaces agricoles jusqu'en 2025, la diversification de l'agriculture luxembourgeoise, la promotion des produits bio locaux et un renforcement des filières locales, ce qui inclut une stimulation de la demande locale.

Concernant le sujet des pesticides, Monsieur le Ministre rappelle que l'agriculture bio fait aussi recours à une gamme de pesticides, même si l'usage des pesticides est moins développé. Cependant, il faut noter que le Luxembourg joue un rôle de pionnier dans ce domaine, sachant qu'il s'agit du seul pays en Europe à avoir interdit l'utilisation du glyphosate.

L'orateur fait savoir qu'il existe un plan national qui vise la réduction des pesticides et promeut la recherche et l'innovation, par exemple dans le domaine du désherbage ou des cultures de plantes plus résistantes, dans le but de proposer des alternatives aux pesticides.

Concernant le « true cost accounting », un calcul qui reprend tous les coûts de la production alimentaire comme par exemple les coûts environnementaux et socio-économiques, Monsieur le Ministre souligne qu'il n'est pas possible de reprendre un modèle de calcul étranger, mais qu'il nécessite une étude nationale de « true cost accounting » qui prenne en compte les facteurs spécifiques à la production alimentaire luxembourgeoise.

<u>Madame Mariolina Villem</u> (Parlement des Jeunes) estime que l'agriculture bio est le seul moyen de production qui respecte l'environnement et le bien-être animal et qui est durable. Même si elle supporte le plan gouvernemental « Pan Bio », elle propose 2050 comme deadline pour une agriculture luxembourgeoise à cent pourcent bio.

En réponse, <u>Monsieur le Ministre</u> informe qu'une agriculture durable ne doit pas forcément appliquer une méthode de production biologique. Il faut aussi que les autres 80% des terres agricoles, qui ne seront pas exploitées selon des méthodes bio, soient exploitées d'une manière durable. Pour qu'une exploitation soit durable, elle doit respecter plusieurs aspects, dont l'aspect social, écologique et économique.

De la même manière, l'orateur fait savoir que le secteur agricole investit constamment dans l'amélioration le bien-être animal et que la *loi nationale du 27 juin 2018 sur la protection des animaux* est la meilleure législation dans son genre en Europe.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, Monsieur le Ministre fait référence au projet de loi 7716 portant création et organisation de l'Agence vétérinaire et alimentaire qui vise la création d'une nouvelle administration, dans laquelle seront regroupées les activités de trois administrations et services existants (la Division de la sécurité alimentaire de la Direction de la santé, l'Administration des services vétérinaires et le Service de l'alimentation animale de l'Administration des services techniques de l'agriculture) de même que l'organe de coordination préexistant (le Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire) qui sont actifs dans les contrôles officiels de la chaîne alimentaire, afin de renforcer l'efficacité et l'efficience de ces contrôles, ainsi que de contribuer à la simplification des procédures pour les opérateurs et les administrations.

<u>Madame Tess Burton</u> (LSAP) fait savoir que la pandémie à rappeler l'importance d'une alimentation saine, locale et durable au consommateur. Ainsi, l'ambitieux programme gouvernemental qui promeut une agriculture locale et durable reflète la demande du consommateur.

L'oratrice se demande en quoi les débats et recherches effectués par les membres du Parlement des Jeunes ont changé leur perception de la nourriture et ont ainsi eu un effet sur leur vie quotidienne.

<u>Madame Aiona Gambucci</u> (Parlement des Jeunes) informe que même si la crise sanitaire actuelle a poussé la consommation locale, il existe toujours le problème qu'une grande partie des consommateurs a perdu le contact avec l'agriculture locale ; c'est la raison pour laquelle il faut sensibiliser les consommateurs pour qu'ils achètent plus de produits régionaux.

<u>Madame Martine Hansen</u> (CSV) souligne l'importance d'une agriculture durable. Suite à la présentation de la résolution, l'oratrice se pose plusieurs questions :

- Sachant que le Luxembourg importe une grande partie de son alimentation, quel pourrait être le potentiel de l'industrie alimentaire au Luxembourg ?
- Le Luxembourg est le premier pays de l'Union européenne à interdire l'utilisation du glyphosate, un herbicide utilisé dans l'agriculture conventionnelle et qui est classé comme « probablement cancérogène », cependant une partie des exploitations bio font recours au cuivre sous forme d'hydroxyde de cuivre, d'oxychlorure de cuivre, de sulfate de cuivre ou d'oxyde de cuivre comme pesticide. Vu que le cuivre et surtout ses sels solubles sont reconnus toxiques et vénéneux, l'oratrice se demande s'il ne faudrait pas interdire son usage dans l'agriculture.
- Sachant que l'interdiction du glyphosate constitue une charge supplémentaire et donc un désavantage au niveau de la compétitivité pour les produits luxembourgeois, Madame Hansen se demande s'il ne faudrait pas introduire un label « sans glyphosate » qui pourrait sensibiliser le consommateur et promouvoir les produits locaux
- La résolution demande l'interdiction d'importation des engrais minéraux et organiques ainsi qu'une réduction du cheptel national (et donc une réduction des engrais organiques nationaux). Cependant, il faut des engrais pour apporter des compléments d'éléments nutritifs aux plantes, de façon à améliorer leur croissance et à augmenter le rendement et la qualité des cultures. C'est pourquoi l'oratrice se renseigne sur les solutions alternatives que les auteurs de la résolution proposent.
- Est-ce qu'il ne serait pas opportun d'échelonner les primes en les assortissant des conditions écologiques, incitant ainsi les fermes non-bio à produire de manière plus durable.

En réponse aux questions de Madame Hansen, <u>Madame Mariolina Villem</u> (Parlement des Jeunes) informe que même si une partie des produits agricoles peuvent être produits au Luxembourg, l'autre partie doit être importée vu que le Luxembourg n'est pas autosuffisant concernant la production alimentaire. En ce qui concerne une interdiction de l'usage du cuivre en tant que pesticide, l'oratrice propose de trouver une alternative à l'usage du cuivre avant de l'interdire.

<u>Madame Aiona Gambucci</u> (Parlement des Jeunes) fait savoir que la production selon des standards biologiques est plus coûteuse, ainsi, en subventionnant les producteurs conventionnels qui ont recours à des méthodes plus durables, on crée un désavantage économique pour les producteurs bio.

Répondant à l'oratrice qui demande plus d'informations concernant un label « sans glyphosate », <u>Madame Martine Hansen</u> (CSV) explique qu'elle envisage un label officiel qui certifie qu'un aliment a été produit sans l'usage de glyphosate. Elle rappelle qu'un tel label apporte une plus-value à la production alimentaire nationale.

En ce qui concerne la revendication des auteurs de la résolution qui demande que la sensibilisation alimentaire fasse part du programme scolaire, <u>Madame Chantal Gary</u> (déi gréng) se demande sous quelle forme une telle sensibilisation puisse faire partie du programme scolaire. De même, l'oratrice s'informe sur des initiatives estudiantines demandant que les cantines scolaires utilisent plus de produits durables.

Madame Sessime Kandonou (Parlement des Jeunes) informe l'assemblée qu'il existe déjà des initiatives en vue de sensibiliser les élèves. Cependant, ces initiatives dépendent toujours des écoles ou du personnel éducatif et n'ont pas lieu de manière régulière. C'est la raison pour laquelle il faut élaborer une formation générale qui soit proposée dans tous les établissements scolaires. L'oratrice est d'avis que cette formation ne devrait pas avoir une influence sur les notes des élèves pour ne pas les dissuader de se pencher sur le sujet.

<u>Madame Aiona Gambucci</u> (Parlement des Jeunes) fait savoir qu'il existe une initiative estudiantine qui vise que les cantines scolaires ne proposent plus de plats à base viande les lundis (« Meat free Monday ») dans le but de réduire leur empreinte écologique.

Monsieur Max Hahn (DP) rappelle que la politique ne peut pas tout faire, il faut que le consommateur prenne aussi ses responsabilités, sachant que la demande détermine l'offre. C'est la raison pour laquelle le député souhaite savoir si le Parlement des Jeunes peut proposer des pistes qui visent la sensibilisation du consommateur.

Madame Sessime Kandonou (Parlement des Jeunes) propose soit de renforcer le pouvoir d'achat du consommateur, soit de subventionner encore plus les producteurs locaux pour qu'ils puissent être compétitifs sur les prix. L'oratrice est d'avis que le prix élevé des produits locaux et durables fait qu'une partie des consommateurs ne peut ou veut pas s'offrir ces produits. De même, elle constate qu'une partie non-négligeable des produits alimentaires n'est pas commercialisée car elle ne correspond pas aux critères esthétiques du marché. C'est la raison pour laquelle l'oratrice plaide pour une campagne de sensibilisation du consommateur par rapport aux aliments qui ne rentrent pas dans la norme de calibrage de la grande distribution et qui ne sont donc pas commercialisés, même si leur qualité n'est pas mise en cause.

<u>Madame Myriam Cecchetti</u> (déi Lénk) rappelle qu'il ne faut pas monter les fermiers bio contre les agriculteurs conventionnels. Tous les acteurs du monde agricole travaillent jour et nuit, sous des conditions dures, pour assurer notre sécurité alimentaire en faisant face à une multitude de problématiques comme :

- le changement climatique dont le secteur est la première victime ;
- l'expansion urbaine, l'utilisation des sols pour des raisons non-agraires, et la hausse des prix des terres agricoles ;
- l'endettement important auquel la plupart des exploitations agricoles font face.

L'oratrice présente plusieurs pistes de réflexions :

- il faut assurer un service de consultation qui propose un soutien individuel aux agriculteurs ;
- sachant que le Luxembourg n'offre pas des conditions idéales pour le maraîchage, il faut trouver des alternatives, il y a donc un besoin d'innovation afin de revaloriser des branches peu lucratives comme les cultures maraîchères;
- il faut promouvoir une agriculture circulaire qui est proche du consommateur : en effet, bio ou pas bio, le commerce intermédiaire est le grand gagnant du secteur alimentaire au grand dam des producteurs ;
- il est nécessaire de faire une étude scientifique qui détermine la taille maximale du cheptel national que l'environnement peut supporter ainsi que de sa taille minimale dont on a besoin pour garantir la fertilisation des sols et une sécurité alimentaire ;
- il faut promouvoir une consommation à bon escient, c'est-à-dire sensibiliser le consommateur afin qu'il n'achète que les aliments dont il a besoin. Ceci ne crée pas seulement un effet anti-gaspillage, mais cela permet au consommateur d'acheter des produits locaux d'une qualité supérieure sans dépenser plus d'argent dans l'ensemble;
- les cantines doivent adapter leur menu à la production alimentaire locale : ainsi, s'il n'est pas possible de commander des grandes quantités d'un produit, elles doivent proposer une plus grand variété de plats.

<u>Madame Mariolina Villem</u> (Parlement des Jeunes) supporte les propos de Madame Cecchetti, elle fait savoir que les cantines scolaires proposent souvent le même plat le même jour à plusieurs endroits pendant que rien n'empêche une alternance et variété des menus scolaires afin d'avoir recours aux produits locaux.

L'oratrice insiste sur la nécessité de faire tout pour ralentir le changement climatique. Cependant, elle est d'avis que le lobby de l'industrie agroalimentaire est trop puissant et que son influence empêche une adaptation de l'agriculture vers un mode de production plus durable.

Monsieur Jeff Engelen (ADR) fait savoir qu'il est nécessaire de diversifier l'agriculture et de supporter les reconversions des exploitations agricoles. En outre, il pense que les normes mises en place par l'industrie agroalimentaire provoquent trop de gaspillage alimentaire : on détruit de la nourriture de qualité seulement parce qu'elle ne correspond pas à l'image esthétique de l'industrie ce qui est inacceptable.

<u>Madame Aiona Gambucci</u> (Parlement des Jeunes) rappelle que la résolution demande une collaboration entre le secteur agricole et le monde politique et donne ainsi au secteur la possibilité d'aborder des sujets problématiques. L'oratrice met son espoir dans le nouveau PSN dont elle espère qu'il vise une agriculture plus durable et respectueuse envers l'environnement.

\*

## - Résolution sur la non-binarité (15h00-15h45) - Commission de la Famille et de l'Intégrité et Commission de la Justice

#### Présentation de la résolution

La résolution, jointe en annexe du présent procès-verbal, est présentée par les membres de la Commission « Égalité des chances et Intégration » du Parlement des Jeunes.

### Échange de vues

Monsieur Charles Margue (déi gréng) apprécie que la présente thématique ait été reprise par le Parlement des Jeunes en ce que l'on se trouve au plein milieu d'une époque caractérisée par les changements sociétaux qui rendent possibles les discours portant sur les sujets que l'on n'abordait quère auparavant.

En ce qui concerne les revendications spécifiques relevées dans la « Résolution sur la nonbinarité », l'orateur salue la proposition d'organiser des semaines dédiées à la vulgarisation de la non-binarité dans les établissements scolaires. Or, il sera également nécessaire de répéter cet exercice pour les personnes autres que les écoliers en raison de l'ubiquité du sujet en question. Il ressort du demeurant de l'échange de vues que cette conception recueille l'accord de l'intégralité des membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration et de la Commission de la Justice.

L'orateur fait également référence aux difficultés terminologiques engendrées par l'inclusion du concept de la non-binarité dans le langage courant tout en insistant que le fait d'adresser son vis-à-vis par le titre correct est un élément clé de la cohabitation civile et se doit de par les normes les plus fondamentales du respect interpersonnel.

S'il est regrettable selon l'élu vert que l'on ne puisse pas se fonder sur des statistiques pour nourrir le débat sur la non-binarité, cela serait principalement dû à la marginalisation des personnes non-binaires et de l'ostracisme de la thématique des débats publiques, ce qui met de nouveau en exergue qu'il est indispensable de remonter la question de la non-binarité à l'avant-plan afin qu'il devienne possible de mener une discussion illuminée permettant à tous les intervenants de s'exprimer en toute connaissance de cause et de lutter contre la dissémination de préjudices et de stéréotypes.

Il est également fait mention des tensions qui peuvent survenir dans les milieux familiaux lors de la découverte de l'adolescent de son identité et qu'il est possible d'atténuer ces tensions par le biais d'une sensibilisation des différents intervenants dans le processus éducatif de l'enfant.

Un <u>membre du Parlement des Jeunes</u> note qu'il paraît qu'une partie de la résistance contre l'acceptation de la non-binarité et des personnes non-binaires résulte d'un manque d'informations ce qui a mené aux revendications relatives aux formations pour adultes et aux semaines thématiques afin d'éradiquer l'intolérance fondée sur l'ignorance. Les semaines thématiques à organiser par les établissements scolaires semblent être le moyen approprié pour atteindre la grande majorité des jeunes.

L'orateur abonde dans le sens de Monsieur Charles Margue en ce qui concerne l'absence des personnes non-binaires dans les statistiques, mais aussi dans les médias où il n'existe quasiment aucune représentation ce qui contribue à ce manque d'information ainsi qu'au sensationnalisme entourant ce sujet.

Il est de même souligné que l'usage des formules d'appels relatives au binaire de genre classique dans les lettres officielles a des répercussions psychiques non-négligeables pour les personnes concernées.

<u>Madame Myriam Cecchetti</u> (déi Lénk) relève que le sujet de la non-binarité entraîne plusieurs questions en matière de terminologie et de vocabulaire ce qui nécessite à son tour une campagne de sensibilisation d'envergure. L'oratrice rappelle à ce sujet que la suppression de l'expression « *Joffer* » du langage courant ainsi que l'acceptation généralisée de l'usage du nom de famille de naissance au lieu du nom de famille du mari ont, toutes les deux, nécessité de nombreuses années avant que les discussions et oppositions ne se soient dissipées.

Madame Stéphanie Empain (déi gréng) s'exprime au sujet de la conception, que l'on repère principalement sur les réseaux sociaux, qui tend à dépeindre la situation telle que les personnes dites « normales » devraient s'adapter à une minorité infime, ce que l'oratrice réfute catégoriquement en ce qu'elle plaide pour une approche inclusive qui permettra que tout le monde puisse se sentir à l'aise et respecté. En réminiscence à son passé scolaire, l'oratrice s'interroge sur les discours tenus dans les établissements scolaires actuellement et les répercussions de ceux-ci.

Les <u>membres du Parlement des Jeunes</u> indiquent que la thématique de la non-binarité est de plus en plus thématisée dans les milieux scolaires, tout en accentuant qu'il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. Même si l'on constate que la non-binarité se profile progressivement à l'avant-plan éducatif et social, cela ne veut nullement signifier que les discriminations se seraient amoindries. À ce sujet, il est fait mention d'un cas spécifique qui concerne un établissement scolaire luxembourgeois qui vient d'installer une unique toilette neutre suite aux doléances des étudiants, parmi lesquels plusieurs s'identifient comme non-binaire. En pratique, cela ne contribue, néanmoins, guère à la lutte contre les discriminations en ce qu'une toilette par bâtiment ne constitue guère une solution durable.

Madame Carole Hartmann (DP) lance un appel aux membres du Parlement des Jeunes en tant que génération future de continuer à lutter contre les discriminations telles que celles que vivent les personnes non-binaires et souligne qu'il faut surtout s'attaquer à la conception que l'on prive les personnes « normales » d'un droit acquis en prévoyant certains dispositifs en soutien des personnes non-binaires réitérant les propos de Madame Stéphanie Empain. L'oratrice évoque, en outre, que le droit positif doit certes être adopté afin de tenir compte des personnes non-binaires, mais que cela ne suffira aucunement à changer les mentalités, ni à régler toutes les questions pratiques que soulève l'inclusion des défis rencontrés par les personnes non-binaires.

Les <u>membres du Parlement des Jeunes</u> signalent que la responsabilité n'est pas censée incomber uniquement aux jeunes, mais à tous les intervenants. Ainsi, il est par exemple nécessaire que les parents expliquent à leurs enfants que la normalité est une illusion et que, par conséquent, ni les jouets, ni les coiffures, ni les vêtements ne sont exclusifs à un des genres du binaire classique.

De plus, en ce qui concerne la question des installations sanitaires, il ne s'agit nullement de priver qui que ce soit de l'accès à ces dernières. Au contraire, l'addition d'une toilette neutre offrira une option supplémentaire aux personnes masculines et féminines en ce que les toilettes dites « unisex » sont disponibles tant pour les personnes non-binaires que les personnes qui s'identifient à un des genres du binaire classique.

Madame le Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région Corinne Cahen annonce d'emblée que les préoccupations des personnes et communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, queer et tous les autres (ci-après « LGBTIQ+ ») ont fait l'objet d'une réunion du Conseil de l'Union européenne ce même jour lors duquel il a été insisté que la protection des droits des personnes LGBTIQ+ est un objet primaire de la politique européenne.

Au niveau de la politique intérieure, l'oratrice fait mention du plan d'action national LGBTI, datant de 2018, qui a été élaboré en étroite coopération avec d'autres départements ministériels; ces efforts auraient été reconnus par l'association internationale des personnes lesbiennes, gays, trans et intersexes Europe (ci-après « ILGA Europe ») dans le cadre de leur rapport annuel sur l'état des droits des personnes LGBTIQ+ en Europe publié sous forme de carte dénommé « *Rainbow Map* »¹. Le Grand-Duché de Luxembourg occupe la troisième place derrière Malte et la Belgique, chose dont on peut être fier, indique l'oratrice, sans pour autant trop se contenter des accomplis au risque de perdre de vue les défis qui demeurent.

Ledit plan d'action national ne traite pas directement de la question de la non-binarité, mais l'effleure ponctuellement lors de l'évocation de problématiques adjacentes. Ainsi, l'introduction d'une troisième option pour l'indication du sexe dans l'état civil, l'instauration de toilettes et de vestiaires neutres ainsi que l'insistance sur le langage inclusif bénéficieront de même aux personnes non-binaires, bien que ces mesures aient été conçues primairement pour soutenir les personnes transgenres et intersexes. En effet, les questions qui se posent pour les personnes transgenres et intersexes affectent également les personnes non-binaires en ce qu'elles portent toutes sur les thématiques liées au genre, au sexe et à l'expression des derniers qui ne se conforment pas à la conception classique des notions de genre et de sexe.

La prochaine étape du plan d'action national est de dresser un bilan intermédiaire durant lequel il sera considéré s'il s'avère opportun d'intégrer la question de la non-binarité dans ledit plan d'action.

Quant aux résolutions, l'oratrice indique :

- L'inclusion des formules d'adresse appropriées pour les personnes non-binaires dans les communications n'est pas encore envisagée. Or, la Ministre conçoit le bien-fondé de ceci et s'enquerra auprès des autres membres du Gouvernement au sujet de la mise en œuvre de cela :
- Les revendications relatives aux mesures de sensibilisation et de formation recueillent l'approbation de l'oratrice, qui note que les dispositifs suivants ont d'ores et déjà été pris :

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> https://www.rainbow-europe.org/.

- Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est en train d'élaborer un guide accompagné de formations et dédié au personnel enseignant au sens large au sujet des jeunes transgenres.
- Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a mandaté Inspiring More Sustainability Luxembourg (ci-après « IMS Luxembourg ») d'établir un guide sur le même sujet focalisé sur le monde professionnel.
- Une campagne de sensibilisation au sujet de l'intersexualité a été réalisée et une deuxième est en cours de conceptualisation portant, cette fois-ci, sur la trans-identité ;
- Un guide dénommé « Let's talk about sex ! » traitant plus généralement de la santé affective et sexuelle des jeunes aborde également les questions de l'identité de genre et sexuelle<sup>2</sup>;
- Un guide similaire à destination des professionnels qui entrent régulièrement en contact direct avec des jeunes à l'occasion de l'exercice de leur fonction sera également confectionné;
- L'Institut de formation de l'Éducation nationale (ci-après « IFEN ») propose régulièrement des formations en relation avec les sujets évoqués ci-dessus.
- L'installation de toilettes neutres dans les établissements scolaires est une option évoquée pour les bâtiments à construire et si des aménagements sont possibles également dans ceux qui existent d'ores et déjà;
- Pour ce qui est des vestiaires, l'oratrice conçoit que l'installation de cabines séparées serait le plus appropriée pour fournir une alternative aux vestiaires genrés.

En tant que conclusion de son intervention, l'oratrice fait appel aux jeunes de continuer à s'exclamer et signale que des grands pas ont d'ores et déjà été faits, mais qu'il en faudra encore avant que l'on arrive à l'éradication des discriminations liées aux identités genrées et sexuelles.

Les <u>membres du Parlement des Jeunes</u> abondent dans le sens de Madame le Ministre Corinne Cahen et accueillent favorablement les propositions faites au sujet des installations sanitaires et des campagnes de formation ainsi que de sensibilisation.

<u>Madame la Ministre de la Justice Sam Tanson</u> exprime son appréciation pour les interventions du Parlement des Jeunes et félicite ses membres de leur engagement. L'oratrice signale sa parfaite compréhension concernant la revendication d'infrastructures sanitaires neutres en ce que l'absence de celles-ci signifie que les personnes non-binaires sont quotidiennement confrontées à un choix impossible impliquant une dénégation de leur perception de soi.

À l'instar de Madame le Ministre Corinne Cahen, l'oratrice fait mention des efforts accomplis sous l'égide du ministère de la Justice :

 Lors de l'ouverture du mariage aux couples homosexuels en 2014, il a été procédé à la radiation des termes « mère » et « père » de la législation luxembourgeoise et il leur a été substitué le terme neutre « parent »<sup>3</sup>;

a) réforme du Titre II.- du Livre ler du Code civil «Des actes de l'état civil» et modifiant les articles 34, 47, 57, 63, 70, 71, 73, 75, 76, 79, 79-1 et 95;

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://sante.public.lu/fr/publications/g/guide-sante-sexuelle-ltas2020-fr-de-en/index.html.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Article 9 de la loi du 4 juillet 2014 portant

b) réforme du Titre V.- du Livre Ier du Code civil «Du mariage», rétablissant l'article 143, modifiant les articles 144, 145, 147, 148, 161 à 164, 165 à 171, 173 à 175, 176, 177, 179, 180 à 192, 194 à 199, 201, 202, 203 à 206, 212 à 224, 226, 227, introduisant les articles 146-1, 146-2, 175-1, 175-2 nouveaux et abrogeant les articles 149 à 154, 158 à 160bis, 178, le Chapitre VIII et l'article 228;

- Le projet de loi n°7674 portant organisation de l'accès à la connaissance de ses origines dans le cadre d'une adoption ou d'une procréation médicalement assistée avec tiers donneurs élimine dès sa conception tout qualificatif genré en utilisant les expressions « parents » et « parent ayant accouché de l'enfant » afin d'être le plus inclusif possible;
- Le projet de loi n°6568A portant réforme du droit de la filiation a été amendé de manière à remplacer les termes genrés par des termes neutres tels que « parents » ;
- Pour ce qui est de l'état civil, un groupe de travail a été érigé en vue de l'intégration d'une troisième option de sexe dans l'état civil et partant sur les documents d'identification. À ce sujet se font, en outre, des échanges avec d'autres États ayant d'ores et déjà implémenté un régime prévoyant un troisième sexe afin de recueillir leurs expériences en la matière;
- De concert avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le ministère de la Justice est en train d'élaborer un projet de loi visant à interdire la pratique répandue de la chirurgie infantile effectuée sur les personnes intersexes afin d'éliminer les éléments d'ambigüité sexuels présents auprès de l'enfant.

En guise de conclusion de son intervention, l'oratrice indique que l'on se trouve loin de la fin des discussions telles que la présente, mais que le Gouvernement tâchera d'accélérer le processus d'inclusion des personnes non-binaires dans la législation.

Le Secrétaire-administrateur, Le Président de la Commission de la Justice, Christophe Li Charles Margue La Secrétaire-administrateur, Le Président de la Commission de la Famille et de Rachel Moris l'Intégration. Max Hahn Le Secrétaire-administrateur, La Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Tun Loutsch Viticulture et du Développement rural, Tess Burton Le Secrétaire-administrateur. Le Président de la Commission de l'Environnement, du Noah Louis Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire,

Annexes: résolutions du Parlement des Jeunes

François Benoy

c) modification des articles 295, 351, 379, 380, 383, 390, 412, 496, alinéa 1, 509-1, alinéa 2, 730, 791, 847 à 849, 852, alinéa 3, 980, alinéa 2, 1405, 1409 et 1676, alinéa 2, et abrogation des articles 296 et 297 et 1595 du Code civil;

d) modification de l'article 66 du Code de commerce:

e) modification des articles 265, alinéa 1er, 278 et 521 du Nouveau Code de procédure civile;

f) introduction d'un Titre VI.bis nouveau dans la Deuxième Partie du Nouveau Code de procédure civile;

g) introduction d'un Chapitre VII.-I nouveau au Titre VII du Livre Ier du Code pénal;

h) abrogation de la loi du 23 avril 1827 concernant la dispense des prohibitions du mariage prévues par les articles 162 à 164 du Code civil; et

i) abrogation de la loi du 19 décembre 1972 portant introduction d'un examen médical avant mariage (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A n°125, 17 juillet 2014).



Luxembourg, le 15 mai 2021

## Résolution sur l'impact de l'agriculture intensive sur l'environnement et la santé humaine Commission de l'Environnement

Le 6 mars 2020, le ministre de l'Agriculture, Romain Schneider, a présenté le plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-Bio 2025 », qui a pour objectif de porter à 20 % les surfaces agricoles du Luxembourg exploitées en agriculture biologique à l'horizon 2025¹.

En outre, en décembre 2017, le ministère de l'Agriculture a présenté le plan d'action national de réduction des produits phytopharmaceutiques (PAN).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Luxembourg est le premier pays de l'UE à interdire l'utilisation de la substance active glyphosate présente dans un certain nombre de pesticides<sup>2</sup>.

Selon le rapport annuel conjoint du FiBL<sup>3</sup> et de l'IFOAM<sup>4</sup>, le Luxembourg est également très bien placé quant à la part de marché du bio dans la consommation totale, pointant en cinquième position au sein de l'UE avec 7,3 %.

Toutefois, la production bio ne suit pas la demande et la plupart des aliments bio proviennent de l'étranger. Fin 2018, les 5 800 ha exploités en agriculture biologique représentaient 4,2 % de la surface agricole utile (5,5 % des exploitations agricoles).<sup>5</sup>

De plus, le Luxembourg s'est fixé des objectifs bien moins ambitieux que d'autres pays de l'Union européenne, comme la France<sup>6</sup>.

En outre, une forte présence de métazachlore-ESA a été détectée dans l'eau souterraine proche de la surface (durée moyenne estimée : 5 à 15 ans) et dans l'eau souterraine profonde (SEBES-

 $<sup>{}^{1}\</sup>underline{\text{https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes}} \ \ actualites/communiques/2020/03-mars/06-pan-bio.html}$ 

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> FiBL (Institut de recherche de l'agriculture biologique) https://www.fibl.org/fr/

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> International Federation of Organic Agriculture Movements

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> https://www.natexbio.com/la-distribution-des-produits-naturels-et-bio-au-luxembourg/

<sup>6</sup>https://www.oekofonds.lu/wp-content/uploads/sites/4/2016/06/analyse-plan-daction-pesticides-lux-g%C3%A9n%C3%A9rations-futures.pdf

Schaedaff [durée probable de plusieurs décennies]). Par ailleurs, l'état des masses d'eau souterraines (Devon, Trias-Nord et Lower Lias) est mauvais en raison des produits de dégradation du métolachlore, du nitrate et du métazachlore<sup>7</sup>.

Il y a donc une nécessité impérative de prendre des mesures pour inverser les tendances dans l'agriculture et en ce qui concerne la santé humaine et la qualité de l'eau et du sol, des domaines fortement impactés par l'emploi excessif de pesticides.

- A. Regrettant que l'agriculture intensive et l'emploi excessif de produits phytosanitaires entraînent la dégradation des sols, perturbent l'équilibre naturel des nutriments et réduisent la biodiversité, et déstabilisent donc la résistance naturelle de l'écosystème ;
- B. Remarquant que les pesticides employés dans l'agriculture intensive se retrouvent ensuite dans les réserves aquatiques, notamment dans les nappes phréatiques et l'eau potable;
- C. Compte tenu de l'utilisation de pesticides en dehors des zones de protection des eaux et de leurs conséquences négatives sur l'eau potable ;
- D. Profondément préoccupé par les effets nocifs des pesticides<sup>8</sup> sur le développement du cerveau et du système nerveux, en particulier chez les êtres humains, ainsi que des effets sur l'activité hormonale (par exemple, impact sur la fertilité féminine) et sur les risques de cancer du sein<sup>9</sup>;
- E. Tenant compte du fait que la transition d'une agriculture traditionnelle<sup>10</sup> vers une agriculture biologique s'accompagne d'une diminution du rendement<sup>11</sup> avant de devenir rentable grâce à l'exploitation de mécanismes naturels ne nécessitant plus de traitement chimique ;
- F. Constatant avec regret le manque de recherche sur les conséquences des mélanges de pesticides, dont on retrouve les résidus dans les graines employées<sup>12</sup> et dans l'eau souterraine, comme cela a été montré en 2014<sup>13</sup> avec les matériaux de dégradation du pesticide métazachlore<sup>14</sup>;
- G. Remarquant que la population n'est pas assez informée sur l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé ;

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> http://www.ounipestiziden.lu/uploads/2/2/4/8/22480338/jean-paul\_lickes\_-\_pestizide\_im\_trinkwasser.pdf

<sup>8</sup>https://www.weltagrarbericht.de/fileadmin/files/weltagrarbericht/Weltagrarbericht/03Gesundheit/2015GreenpeacePestizide.pdf , 2. Effets des pesticides sur la santé

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> https://www.bund.net/umweltgifte/gefahren-fuer-die-gesundheit/krank-durch-pestizide/

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> L'agriculture traditionnelle se caractérise par des monocultures fortement dépendantes de produits chimiques.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Cette diminution est due à la surexploitation précédente du sol entraînant une augmentation du prix des produits

<sup>12</sup> https://www.science.lu/de/mit-pestiziden-gebeiztes-saatgut/die-versteckten-pestizide-der-landwirtschaft

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> https://www.wort.lu/de/lokales/pestizide-im-trinkwasser-jede-dritte-trinkwasserquelle-belastet-5458bdf5b9b3988708082c7c

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Selon les responsables d'une campagne nationale d'analyses menée dans le contexte de la pollution, seuls 16 pesticides ainsi qu'une série de leurs métabolites dans l'eau potable ont fait l'objet d'une analyse. <a href="https://www.meco.lu/fr/blog/documentcenter/pollution-aux-pesticides-de-notre-eau-potable/">https://www.meco.lu/fr/blog/documentcenter/pollution-aux-pesticides-de-notre-eau-potable/</a>

H. Observant le manque de sensibilisation à l'agriculture biologique dans le secteur de l'éducation agricole au vu du changement climatique et des réformes agricoles concernant l'utilisation des pesticides ;

#### Le Parlement des Jeunes :

#### 1. Recommande fortement:

- a. un recours moins important aux pesticides afin de rétablir la biodiversité et de rendre les écosystèmes plus sains et résilients aux effets du changement climatique entre autres ;
- b. la promotion des méthodes de culture alternatives qui n'ont pas recours à des substances chimiques, comme l'adoption d'une rotation de cultures ;
- c. un recours moins important aux engrais minéraux, la réduction de la charge en bétail<sup>15</sup> et l'interdiction de l'importation de fourrages, ce qui permettrait la mise en place d'un cycle énergétique fermé qui restreint le risque de surfertilisation ;
- d. l'analyse régulière des sols éventuellement contaminés par des pesticides.
- 2. Recommande une augmentation de la fréquence des tests périodiques de la qualité de l'eau<sup>16</sup> effectués par des organismes agréés par le Ministère de l'Environnement, en suivant l'exemple de la Suisse, l'emploi de nouvelles méthodes d'épuration de l'eau visant à améliorer la qualité de l'eau potable au Luxembourg en :
  - a. effectuant plus régulièrement des analyses de l'eau potable sur les terrains luxembourgeois, notamment sur les champs agricoles, dans les communes dotées d'industries ou près des rivières ou des surfaces d'eau similaires;
  - b. rendant les résultats d'analyses concernant la teneur effective en pesticides plus accessibles aux citoyens <sup>17</sup>;
  - c. utilisant des procédés comme les méthodes de filtration pour l'eau potable sur la base des résultats du projet transfrontalier Emi-Sûre<sup>18</sup> afin de limiter le taux d'engrais dans l'eau.
- 3. Demande l'introduction d'une réglementation nationale interdisant l'emploi de produits phytosanitaires dans les environs des zones de protection des eaux par :

<sup>15</sup> 

 $<sup>\</sup>frac{\text{http://www.paturage.be/paturage/introduction/definition.html#:} \text{20charge\%20en\%20b\%C3\%A9tail\%20c,prairie\%20pendant\%20un\%20certain\%20temps.\&text=Elle\%20s'exprime\%20en\%20UGB,animaux\%20sur\%20de\%20grands\%20espaces.}$ 

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> En fonction du pesticide testé. Le glyphosate peut être tracé dans les sols pendant six à 480 jours. Son produit de dégradation, l'AMPA, est présent pendant une période allant de 156 à 1750 jours. <a href="https://www.bodenanalyse-zentrum.de/lexikon/pestizide-im-boden">https://www.bodenanalyse-zentrum.de/lexikon/pestizide-im-boden</a>

<sup>17</sup> https://www.meco.lu/fr/blog/documentcenter/pollution-aux-pesticides-de-notre-eau-potable/

<sup>18</sup> http://www.interreg-gr.eu/de/emisure-initiativen-zum-umgang-mit-mikroschadstoffen/

- a. l'introduction d'une politique plus stricte que celle définie par l'Union européenne dans la directive de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine<sup>19</sup>
- b. la mise en place d'un label environnemental durable que chaque commune peut mettre en avant si elle remplit les exigences de la directive de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
- 4. Recommande la protection de la population luxembourgeoise en implémentant :
  - a. une distance raisonnable entre les nouvelles zones résidentielles et les champs de culture utilisant des produits phytosanitaires ;
  - b. des zones publiques, des espaces verts, des parcs et d'autres surfaces naturelles qui ne sont pas traités avec des pesticides ou d'autres produits chimiques ayant un effet similaire.
- 5. Revendique que le gouvernement introduise différentes mesures de soutien et de promotion de l'agriculture biologique :
  - a. soutien financier à l'agriculture écologique ou biologique visant à réduire le recours à des produits phytosanitaires, à rétablir des sols sains et résilients et à assurer la compétitivité sur le marché ;
  - b. création de primes récompensant les changements durables ;
  - c. principe du « true cost accounting<sup>20</sup> » basé sur une évaluation des coûts externes y compris environnementaux, sociaux et économiques - générés par la création d'un produit.
- 6. Insiste sur les investissements et sur une intensification de la recherche concernant notamment :
  - a. les effets des mélanges de pesticides et de leur interaction (« cocktail de pesticides ») sur la qualité du sol et de l'eau de même que sur la santé humaine ;
  - b. la production de pesticides ne nuisant ni à l'environnement ni à la santé humaine.
- 7. Encourage une meilleure sensibilisation de la population aux pesticides et à leurs effets par :
  - a. la promotion de campagnes de sensibilisation à l'agriculture biologique et durable ;

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> La directive de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine stipule que la valeur maximale autorisée pour un pesticide individuel est de 0,1 ug/l (parties par milliard) et que la concentration autorisée pour le total des pesticides est de 0,5 ug/l.

<sup>20</sup> https://www.pbs.org/food/features/lexicon-of-sustainability-true-cost-accounting-the-real-cost-of-cheap-food/

La comptabilisation du coût complet (aussi dite coût réel) intègre les biens non marchands, comme les biens environnementaux et sociaux, au cœur de l'équation de développement afin de permettre l'analyse des coûts et des bénéfices des décisions commerciales et/ou politiques.) <a href="http://www.fao.org/nr/sustainability/full-cost-accounting/fr/">http://www.fao.org/nr/sustainability/full-cost-accounting/fr/</a>

- b. la mise en place d'un site Internet d'information gouvernementale et/ou la création d'un forum portant sur les effets des pesticides pour améliorer la communication entre les agriculteurs locaux et la population ;
- c. un renforcement de la coopération entre le gouvernement et les associations sans but lucratif promouvant l'agriculture biologique ou sans pesticides.
- 8. Demande l'introduction de la thématique de l'agriculture biologique et durable dans le programme scolaire, en abordant notamment l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé humaine afin de sensibiliser les élèves aux dangers d'un emploi excessif et d'une surconsommation de pesticides dès le plus jeune âge.

En guise de conclusion, nous sommes convaincus de l'importance d'un mode de vie durable qui passe nécessairement par une agriculture écologique. Pour cette raison, la commission « de l'Environnement » du Parlement des Jeunes s'engage en faveur d'une agriculture raisonnée et durable afin de garantir aux futures générations un environnement naturel non contaminé et une sécurité alimentaire. Une telle agriculture serait à long terme plus rentable et permettrait de préserver la biodiversité et de créer des écosystèmes stables et résilients. Nous sommes conscients qu'une telle transition nécessite du temps et de la persévérance, mais, avant de polluer l'environnement de façon irréversible, pensons à l'avenir des futures générations.



Luxembourg, le 15 mai 2021

## Résolution sur la non-binarité Commission « Égalité des chances et Intégration »

Au cours des dernières années, le Luxembourg est devenu plus inclusif grâce, entre autres, à la création d'associations sans but lucratif comme *Intersex & Transgender Luxembourg* et *Rosa Lëtzebuerg*. Néanmoins, la population luxembourgeoise et les autorités politiques négligent souvent la non-binarité sexuée/genrée. Le terme « non binaire » désigne les personnes pour lesquelles l'autoperception sexuée/genrée « ne s'inscrit pas dans la norme binaire, c'est-à-dire qu'elles ne se ressentent ni hommes ni femmes, estimant être entre les deux, ou un "mélange" des deux, ou "aucun des deux" ». De plus, la perception individuelle de chaque personne joue un rôle extrêmement important. Par conséquent, il est difficile de donner une définition générale de la non-binarité. En outre, la thématique de la non-binarité est peu répandue sur le plan médiatique et social, comme le montre le manque de statistiques représentatives et d'informations fiables.

Le manque de sensibilisation et surtout de mesures concrètes concernant cette thématique peut parfois même s'accompagner de graves conséquences psychologiques pour les individus concernés, qui se sentent marginalisés, incompris et seuls. En rédigeant cette résolution, nous soutenons donc les objectifs pour la jeunesse #2 «L'égalité des sexes » et #3 « Sociétés inclusives » visant à « assurer l'égalité de tous les genres dans tous les domaines de la vie d'un jeune » et le Parlement des Jeunes cherche à attacher une plus grande attention à ce sujet crucial et incontournable.

A. Constatant que les communications et tout autre procédé administratif ou personnel s'adressent aux destinataires par des formulations binaires de type « Chère Madame, cher Monsieur ».

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> http://www.lgbt-lux.be/je-suis-non-binaire/



- B. Regrettant que la population soit insuffisamment ou très mal informée sur la thématique de la non-binarité, que ce soit dans l'éducation, le monde du travail ou la vie quotidienne.
- C. Observant que dans les espaces publics, que ce soit dans les écoles, les centres commerciaux, les centres sportifs ou autres :
  - a) Il manque de toilettes neutres,
  - b) La majorité des vestiaires sont réservés soit au sexe masculin soit au sexe féminin.
- D. Notant avec regret que lors de la délivrance d'actes de l'état civil luxembourgeois, les personnes ont uniquement possibilité de se déclarer en tant que « femme » ou « homme » et qu'il n'y a pas d'alternative pour les personnes non binaires s'identifiant différemment.
- E. Constatant que sur les certificats de naissance luxembourgeois, un parent a pour seules options de s'identifier en tant que femme ou homme. En effet, les personnes ne s'identifiant pas au genre féminin, mais qui décident de mettre au monde un enfant peuvent se sentir discriminées et rejetées par le fait de voir apparaître sur les certificats un sexe avec lequel elles ne s'identifient pas ou en devant légalement porter le titre de « mère ». Sur l'acte de naissance international, les titres de « mère » et de « père » sont mentionnés.

#### Le Parlement des Jeunes,

- 1. Propose les adaptations suivantes :
  - a) L'utilisation d'une formule de salutation non binaire, par exemple, « Bonjour » pour les lettres informelles et « Mesdames, Messieurs et toute personne s'identifiant autrement » dans les communications officielles.
  - b) L'utilisation d'une salutation adaptée à chaque individu pour les <u>documents</u> <u>personnels</u> en demandant aux personnes non binaires quelle formule de salutation elles préfèrent.

### 2. Recommande:

a) L'introduction du sujet de la non-binarité dans les programmes scolaires de l'enseignement.



- b) L'organisation de semaines à thèmes dans les établissements scolaires afin de familiariser le jeune public avec ces thématiques très importantes.
- c) La mise à disposition et la promotion de nouvelles formations ou de formations et de campagnes existantes qui portent sur la question « Comment interagir avec une personne non binaire ?». Le but serait d'informer le grand public et de faciliter les interactions dans le monde du travail.

Ces campagnes ou formations devraient être conçues et organisées en associant pleinement les personnes concernées.

- 3. Propose la mise en œuvre des mesures suivantes afin d'améliorer les structures publiques :
  - a) La substitution de quelques toilettes sexuées/genrées déjà existantes dans les espaces publics afin de proposer des toilettes neutres, mises à disposition à toute personne souhaitant les utiliser, indépendamment de son sexe/genre,
  - b) L'installation de plusieurs toilettes neutres dans les espaces en construction ou en rénovation,
  - c) La mise en place de cabines séparées et neutres non associées à un sexe ou un genre en vue d'éviter toute discrimination ou atteinte à la vie privée.
- 4. Exige l'introduction d'une troisième option neutre « X » comme c'est le cas dans d'autres pays.
- 5. Revendique la substitution des termes « masculin » et « féminin » et/ou « mère » et « père » par des termes plus généraux qui ne sont pas associés à des genres spécifiques (pour les parents qui le souhaitent), tel que « parent 1 » et « parent 2 ».

Il est évident que ces changements ne peuvent pas être mis en œuvre du jour au lendemain et qu'il faudra un temps d'adaptation. Or, certains d'entre eux peuvent d'ores et déjà être mis en place. Cependant, ces adaptations structurelles doivent essentiellement s'accompagner d'importants efforts de sensibilisation et associer au maximum les personnes concernées. Il est d'une importance capitale d'éliminer les tabous en rapport avec ce sujet, et cela aussi bien au niveau juridique qu'au niveau de l'éducation et du travail. Sans mesures de sensibilisation au quotidien, des adaptations durables seront impossibles. Nous espérons que cette résolution marque la première étape de la coopération entre le gouvernement et les organisations qui représentent les minorités sexuelles ou de genres pour que le Luxembourg



devienne une société plus ouverte dans ce domaine et les personnes concernées se sentent plus libres d'être elles-mêmes.